

**Zeitschrift:** Eidgenössische Sängerverzeitung = Revue de la Société fédérale de chant  
**Herausgeber:** Eidgenössischer Sängerverein  
**Band:** 35 (1971)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Rapport de gestion du président  
**Autor:** G.D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1043788>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Engrazieivels astga il pievel da Trun esser a siu chor viril per tut quei ch'el ha prestau en in tschentaner sco promotur dil cant. Era astg'ins buca emblidar ch'il chor viril ei staus la societad che ha decennis e decennis cultivau il teater popular, il far cumedia sco nus schein – in bein cultural che stat deplorablamein per svanir – concurrenzau dallas invenziuns modernas: film, radio e televisiun.

Il chor viril denton flurescha pli che mai e va en constituziun e forza admirabla en il secund centenari. Ina fiasta populara plein legria duei fermar la porta dil secul vargau ed arver quella dil futur. Che quei possi reussir giavischein nus al chor giubilar, alla populaziun da Trun ed a tut ils hosps da lunsch e da meneivel. Viva la Grischa! G. V.

### *Partie française*

#### Assemblée des délégués, Zurich, le 17 avril 1971

L'Assemblée des délégués des sociétés de la SFC a eu lieu au Kongresshaus à Zurich le 17 avril.

Sur un effectif de 235 sections 127 seulement étaient représentées. Le quorum était donc atteint, mais est-ce suffisant?

Le point important à discuter était le règlement pour la Fête fédérale de 1973. Après avoir voté l'entrée en matière, les délégués avaient l'occasion de s'exprimer au sujet du règlement, dont chaque paragraphe fut très sérieusement commenté. Il n'y eut pour ainsi dire aucune contestation du côté des délégués, sinon deux interventions qui méritaient une explication plus précise. Le règlement a donc été adopté à l'unanimité.

Monsieur Mossdorf, conseiller d'Etat et président du Comité d'organisation, s'est plu à relever que la Fête fédérale 1973 s'annonce sous les meilleurs auspices et que tout a été mis en œuvre pour que l'intérêt des chanteurs soit placé en premier lieu.

Après avoir approuvé les comptes 1969 et 1970, l'Assemblée devait encore élire un membre au Comité central pour remplacer M. Dr prof. Armin Tschupp, démissionnaire pour raisons de santé. C'est M. A. Oprecht, président de la Société cantonale des chanteurs des Grisons, qui a été choisi. M. F. Sauvageat s'est vu reconfirmé dans son mandat, des raisons majeures ayant empêché le remplaçant proposé de répondre favorablement à l'appel.

R. R.

#### Rapport de gestion du président

On ne peut pas prétendre que la situation du chant choral dans notre pays se soit améliorée depuis notre dernière Assemblée des délégués en septembre 1969, à Neuchâtel. A quelques exceptions près, nos sections ont pu, dans les cas favorables, maintenir leurs effectifs, et peu d'éléments jeunes s'enrôlent dans nos chorales. Si nos diverses manifestations ont en général été

l'objet de comptes rendus bienveillants dans la presse, elles n'en ont pas moins été fréquentées par un public restreint.

Vous tous, Messieurs les délégués, qui prenez une part prépondérante aux destinées de vos sociétés, vous ne pouvez pas ignorer les signes de découragement qui se manifestent chez certains de nos chanteurs. Ces symptômes ne sont pas le fait de nos chorales seulement. Ils sont inhérents à tout ce qui a trait aux choses de l'esprit. Cette tendance générale ne peut être influencée favorablement que par les entreprises et les succès personnels de certains chefs de chœurs.

Mais tout ceci ne doit pas nous inciter au pessimisme: ce n'est pas là le genre d'un vrai chanteur. Nous devons surtout rester conscients de l'importance de notre tâche culturelle. La pratique bien comprise et bien conduite du chant choral reste, à côté d'autres occupations, un sûr moyen d'équilibre pour l'homme de notre temps. A côté de leur développement physique, la connaissance et la pratique de la musique doivent permettre à nos jeunes générations de contrebalancer harmonieusement leur formation purement intellectuelle.

C'est dans cette perspective que nous faisons (ou devrions faire!) quelque chose pour servir à l'élévation de ce qu'il est convenu d'appeler l'âme du peuple. Eu égard à notre vie sociale et professionnelle toujours plus compliquée, nous devons entreprendre quelque chose de bien et de valable.

Quand on se met à la tâche en ayant en vue des actions constructives, mais souvent faussées par l'esprit actuel de notre époque, cela demande de la conviction, de la réflexion et de la persévérance.

C'est dans cette optique que le Comité central et la Commission de musique ont empoigné résolument les problèmes à long terme soulevés par la Résolution de Neuchâtel.

Pour aborder le *premier* point de cette résolution, celui de l'élévation du niveau musical dans nos sections, nous avons dû nous restreindre à des articles de fond dans notre «Revue des Chanteurs suisses». Nous n'avons malheureusement pas pu organiser des cours de direction. Par contre, j'ai personnellement pris la parole ici et là en faveur des œuvres chantées par cœur et avec un élan nouveau. Je n'ai pas été regardé partout d'un très bon œil, mais au moins on ne m'a pas tiré dessus.

En *deuxième* lieu, nous avons porté le gros de nos efforts sur le renouveau de l'enseignement de la musique à l'école. Les échos rencontrés par notre initiative ont été très encourageants: dans un délai très court (moins d'une année), nous avons réussi à prendre contact avec tous les milieux musicaux et pédagogiques de notre pays, et à les unir dans une organisation commune: le Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école. Le but de ce comité est de créer les bases d'un programme de formation musicale coordonné et cohérent, couvrant l'enseignement de la musique dès le jardin d'enfants jusqu'à la maturité. Ce projet a été accueilli avec intérêt par la Conférence des Directeurs cantonaux d'instruction publique, en janvier dernier.

Les départements de Schaffhouse, Zurich et Berne ont déchargé chacun un musicien averti de ses heures d'enseignement, afin qu'il puisse se consacrer aux tâches proposées. Nous pensons donc être en mesure de pouvoir

proposer un programme complet au moment même de la mise en application du concordat scolaire.

Nous comptons que nos associations chorales et de musique appuieront, dans les communes, auprès des commissions scolaires, les efforts entrepris pour mener ce plan à chef. Le Comité central va suivre les développements de cette initiative avec la plus grande attention.

Pour le *troisième* point, la création d'œuvres chorales, nous avons désiré attendre que prenne forme notre prochaine Fête fédérale avant d'entreprendre notre action. C'est la volonté du Comité central de trouver voies et moyens pour promouvoir une littérature chorale convenant aux buts que nous nous proposons.

En *quatrième* lieu, la nouvelle conception de notre «Revue des Chanteurs suisses» a trouvé un écho favorable parmi nos sections, comme aussi en dehors des cercles de la Société fédérale de Chant. Ce m'est un devoir particulier de souligner l'énorme travail réalisé par nos rédacteurs et administrateur pour faire de notre organe ce qu'il est devenu. Le nombre des abonnements a passé de 1800 à 3200. Nous devons faire un effort pour que les 13 000 chanteurs de notre association comprennent qu'un tirage encore plus important est dans l'intérêt de l'idéal que nous défendons.

Concernant les rapports que nous avons avec les sections, nous sommes encore loin du but proposé. Le fait qu'une moitié seulement des sections est représentée ici même montre bien les lacunes qui existent encore dans les liens de solidarité qui doivent nous unir.

Les difficultés que nous rencontrons dans l'administration de notre association sont énormes. Peut-être devons-nous en arriver à envisager ce qui se fait dans les sociétés de tir et de gymnastique, et faire tomber les barrières administratives qui existent entre les chœurs de dames, les chœurs mixtes et les chœurs d'hommes. Que de moyens nouveaux nous aurions alors d'arriver mieux à nos buts! Mais c'est là une question à étudier minutieusement et avec beaucoup de doigté.

Certains contacts pris avec la radio ont déjà donné des premiers résultats. Par contre, la TV n'a pas encore pu se décider à nous considérer comme des partenaires engageants. Il est possible que nous arrivions à une meilleure situation pour peu que certains changements se produisent encore dans les organes dirigeants de la TV.

Le *cinquième* thème de la Résolution concerne la Fête fédérale. C'est le plat de résistance de nos délibérations de ce jour. Puisse l'esprit ouvert, dynamique et novateur qui a animé les membres de la Commission de musique être compris de chacun.

En conclusion, je voudrais souligner que l'intérêt soulevé par notre «Revue des Chanteurs suisses» rénovée, bien que pas encore assez soutenu par nos chanteurs, a eu une heureuse influence sur nos finances. Nous espérons continuer dans cette voie et pouvoir employer les surplus financiers éventuels à des commandes de compositions musicales pour chœurs d'hommes.

Messieurs les délégués, je souhaite que chacun de vous rentre chez lui avec une nouvelle provision de courage et de confiance en l'avenir de notre idéal de chanteur et qu'il le fera partager à tous ses amis chanteurs. (*trad. CD*)